

CONSEIL MUNICIPAL DE MARCHESIEUX

SÉANCE DU 20 MAI 2025

Présents :

Anne HEBERT, Roland LEPUISSANT, Jérôme SEIGNEURIE, Gérard TAPIN, Olivier BRAULT, Edouard DANGUY, Delphine ALI BATAILLE, Maxence CALAIS, Karine LEROY,

Excusés : Nicole JOUIN a donné procuration à Roland LEPUISSANT, Maryline MARTIN a donné procuration à Delphine ALI BATAILLE, Benjamin HUE a donné procuration à Maxence CALAIS, Léonard GAILLARDON, Sylvain LHOTELLIER, Sabrina POISSON,

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Karine LEROY a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Présentation des diagnostics SPANC par la COCM
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 avril 2025
- Demande du comité des fêtes
- Subventions associations
- Demande de l'ASA Taute Supérieure
- Consommation eau locataires logements communaux
- Modification statuts du SDEM
- FAJ – FSL
- Adhésion à expériences communes
- Résiliation bail 4 rue du Port
- Attribution logement du presbytère
- Bail d'urgence 1 rue du port
- Don matériel
- Retour des commissions
- Infos et questions diverses
- Les prochaines dates à retenir

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 avril 2025.

PRESENTATION DES DIAGNOSTICS SPANC PAR LA COCM

Le Vice-Président et le service SPANC de la communauté de communes COCM ont présenté aux élus la réglementation, la situation des diagnostics réalisés sur la commune et les nouvelles aides de l'agence de l'eau pour financer les travaux.

DEMANDE SUBVENTION DU COMITE DES FÊTES MAQUILLEUSE

Délibération n° 2025/05/01

Madame le Maire fait part de la demande du Comité des Fêtes d'une subvention supplémentaire pour la fête de Noël 2024, pour l'intervention d'une maquilleuse pour les enfants.

La facture de la maquilleuse pour les enfants de la commune présentée par le comité des fêtes est de 330€.

Le maire propose au conseil de prendre en charge le coût de la prestation.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte la demande et décide de verser une subvention exceptionnelle de 330€ au comité des fêtes.

DEMANDE SUBVENTION DU COMITE DES FÊTES SAINT MANVIEU

Délibération n° 2025/05/02

Madame le Maire fait part de la demande du Comité des Fêtes d'une subvention supplémentaire pour la fête de la Saint Manvieu afin de financer le feu d'artifice.

Une proposition de subvention exceptionnelle est proposée par Madame le Maire.

Après délibération, le Conseil Municipal à 5 pour et 7 contre, refuse le versement d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de la Saint Manvieu au comité des fêtes.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Délibération n° 2025/05/03

Le Conseil Municipal à l'unanimité accorde les subventions suivantes pour l'année 2025 pour un total de 8 780€.

ASSOCIATIONS	MONTANT SUBVENTION
Elan Sportif des Marais	4 000 € (1 500€ aide à l'embauche de l'éducateur sportif 2 500€ pour le fonctionnement)
Palet Marchuais	180.00 €
Familles Rurales Club des anciens	180.00 €
Familles Rurales	180.00 €
Société de Chasse	180.00 €
CATM	180.00 €
Association Parents d'Elèves	180.00 €
Association Energies Nouvelles	180.00 €
Club House	180.00 €
Adame des Marais	180.00 €
Nos belles en terre	180.00 €
Comité des fêtes	300.00 €
Graine d'imaginaire	180.00 €

SUBVENTION CATS PIROU

Délibération n° 2025/05/04

Face à la présence importante de chats errants dans le centre bourg une campagne de stérilisation (organisée par une administrée) sur les chats errants de Marchésieux a été effectuée durant l'année 2024 et à apporter de bons résultats. Madame le Maire propose au conseil de continuer dans cette démarche pour l'année 2025, sachant que l'administrée s'est à nouveau proposée pour être la référente des suivis de vaccination, stérilisation des chats errants sur la commune et recueillera les bons offerts des associations qui financent les frais vétérinaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le versement d'une subvention de 200€ à l'association et missionne Laura CAUSIER (habitante de la commune et volontaire bénévole) à être la référente de l'action menée.

SUBVENTION ASA DE LA TAUTE SUPERIEURE

Délibération n° 2025/05/05

Madame le Maire présente la demande de subvention de la présidente de l'ASA de la Taute Supérieure. Cette demande d'aide concerne l'étude de pilotage pour la restauration de la continuité écologique sur l'ouvrage du Moulin du Mesnil, le coût total des études est estimé à 75 970€. L'ASA fait la demande de 1500€ auprès de la commune de Marchésieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, est d'accord sur le principe de participation à la dépense des études. Cependant il considère avoir besoin de plus de précisions sur l'intérêt de ces études et demande qu'une présentation du projet soit réalisée devant le conseil municipal. Il souhaite que les communes concernées par la rivière de la Taute Supérieure soient également sollicitées soit : Raids, Saint Sébastien de Raids et Saint Martin d'Aubigny, afin de pouvoir déterminer la subvention.

CONSOMMATION EAU DES LOCATAIRES 4 ET 6 RUE DU PORT

Délibération n° 2025/05/06

Le Conseil Municipal à l'unanimité, fixe comme suit le tarif de consommation d'eau du 01/05/2024 au 30/04/2025 :

- | | |
|------------------|------------------------|
| ➤ Jean CARIOT | 16m³ x 2.4401 = 39.04€ |
| ➤ Laurine ROBERT | 39m³ x 2.4401 = 95.16€ |

APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SDEM50

Délibération n° 2025/05/07

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1, et L 5211-17 ;
VU la délibération n°CS-2025-07 en date du 27 mars 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

VU le projet de statuts modifiés ainsi que la note synthétique de présentation des principales modifications ;

CONSIDERANT que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que :

- Le projet de modification statutaire a pour objet de modifier l'adresse du siège administratif du SDEM50 suite au déménagement des services dans les nouveaux locaux situés à 5 rue Célestin GERARD à AGNEAUX (50180) ;
- Le projet de modification statutaire a aussi pour objet de mettre à jour certaines références réglementaires (articles législatifs et réglementaires abrogés), de compléter certaines compétences (ELECTRICITE / INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES / GAZ / RESEAUX DE CHALEUR) suite à des compléments de nature réglementaire et de préciser et ajouter certaines missions complémentaires (art. 4 des statuts) ;
- Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire ;

Après avoir pris connaissance du projet de statuts, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'accepter la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50).

FAJ – FSL

Délibération n° 2025/05/08

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du conseil départemental de la Manche de statuer sur les participations 2025 au FSL et FAJ.

Après délibération, à l'unanimité le Conseil Municipal fixe la participation de la commune de Marchésieux au FSL à 0.60 € par habitant, et au FAJ à 0.23 € par habitant (sur une base de 720 habitants montant arrondi à 166€ pour le FAJ et 432€ pour le FSL).

ADHESION A EXPERIENCES COMMUNES

Délibération n° 2025/05/09

Madame le Maire présente au conseil la proposition de l'association Expériences Communes qui a pour but de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable en Normandie et du partage d'expériences entre communes. Cette association déjà présente dans l'Orne et le Calvados va se développer dans la Manche.

Le montant de l'adhésion est de 1€ par commune pour 2025

Après délibération, à l'unanimité le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à compléter le bulletin d'adhésion 2025 et à verser 1€ à l'association.

RESILIATION BAIL 4 RUE DU PORT

Pas de demande officielle à ce jour

ATTRIBUTION LOGEMENT DU PRESBYTERE 6B DU PONT DU BATEAU

Délibération n° 2025/05/10

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de louer à Monsieur LAURENT Cédric le logement du 6B rue du pont du bateau pour un loyer de 220.59€ et 15€ de chauffage mensuel à compter du 1^{er} juin 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer le logement du 6B rue du pont du bateau à Monsieur LAURENT Cédric, fixe le loyer mensuel à 220.59€ et 15€ de chauffage mensuel autorise le Maire à signer le bail qui prendra effet au 1^{er} juin 2025 jusqu'au 31/05/2031 et à demander une caution de 220.59€.

BAIL D'URGENCE 1 RUE DU PORT

Sans suite

DON MATERIEL

Concernant le matériel de désherbage non utilisé il est proposé de le conserver pour le moment.

L'ensemble des outils stockés à la maison des marais appartiennent à la commune. Ils ont fait l'objet de devis et ont été inventoriés. L'ADAME souhaite que les outils soient stockés dans un autre endroit. Ce matériel doit rester sur place.

Les différents objets étant dans la friche et dans le local rue de la minostrande vont être mis à donner lors du vide grenier.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

- Remerciement de la famille d'Odette CHISTEL pour le prêt de la salle des fêtes pour l'enterrement.
- Retour sur l'évènement pierres en lumières, une expérience réussie avec plus de 100 participants. Merci aux musiciens, aux enseignants et aux enfants qui ont participé activement au projet.
- Pétition des habitants de la haiglière pour l'éclairage du lotissement qui est inexistant, une rencontre va être organisée afin d'élaborer et chiffrer un projet.
- Point sur les travaux de la friche.
- Point sur les travaux fibre (une réunion publique devrait avoir lieu en début juillet) et un point sur les obligations d'élagage sera fait.
- Signature convention culture le 21 mai 2025, un spectacle est prévu le 17/07/2025.
- Concernant le projet MAM les locataires des 2 logements sont partis et le dossier sera présenté au fond leader le 21 juin
- L'association familles rurales a visité le local du 3 rue minostrande, cela leur convient bien pour installer l'EVS après quelques petits aménagements et une vérification des normes de sécurité.
- Information manche nature pour un randonnée protestation le 25 mai 2025 à 16h.

LES PROCHAINES DATES A RETENIR

Le prochain conseil municipal aura lieu le 17 juin 2025 à 20h.

VU, pour être affiché le 27 mai 2025 conformément au
Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire

Anne HÉBERT



Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ETAT CONSOMMATION ELECTRICITE CONGELATEUR 2025

DEPENSES REGLEES PAR LE BUDGET COMMUNAL

DATE du règlement	NUM FACTURE	NUM MANDAT BUDGET COMMUNE	MONTANT TTC	TVA	MONTANT HT
10/03/2025	10220405596	159 bord 18	750,18 €	121,31 €	628,87 €
05/05/2025	10224714702	263 bord 31	627,64 €	100,86 €	526,78 €
					- €
					- €
		TOTAL	1 377,82 €	222,17 €	1 155,65 €

à titrer sur le budget communal au 708722 pour 1377,82 TTC

à mandater sur le budget congélateur au 6061 pour 1 155,65HT soit 1377,82TTC

CERTIFIE EXACT



L'ORDONNATEUR

mandat 863/31 du 05/05/2025



12 / 14

CONGELATEUR

Détail de votre facturation par site du 18/04/2025 n° 10224714702

Données contrat

Tarif Bleu pour clients non résidentiels
Option HC 6kVA
Réf. de votre contrat 1-ABE813C
Prix réglementés
Souscrit depuis le 28/08/2019

Données Point de Livraison

5 RUE DE L EGLISE 50190 MARCHESIEUX
Réf Acheminement Electricité : 02514761206625
Code d'imputation : F0:Services Généraux

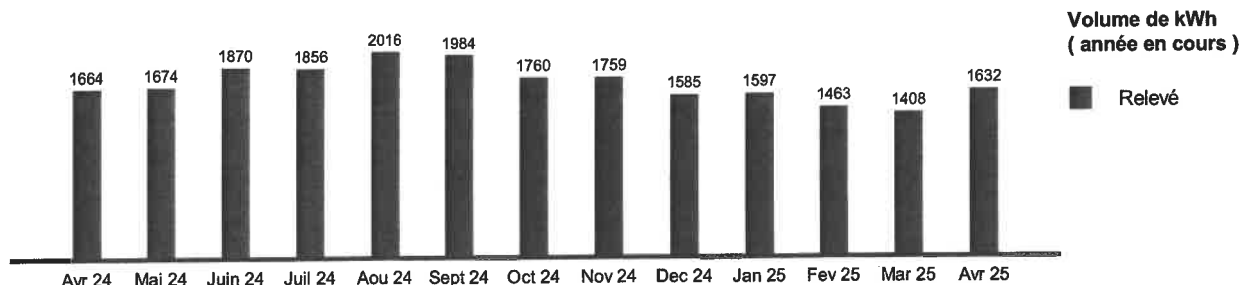
Document à conserver 10 ans

Urgence

Dépannage Electricité Enedis

0972675050 (service gratuit + prix d'appel)

Evolution de la consommation facturée en kWh



Total EDF Electricité *				420,28 €	HT
Abonnement électricité (HT)	Période	Prix unitaire HT	26,92 €	Taux de TVA	
Abonnement	du 01/04/2025 au 31/05/2025	13,46 €/mois	26,92 €	5,50 %	
Consommation (HT)	Période	Conso 3 040 kWh	Prix unitaire HT	393,36 €	Taux de TVA
Electricité Heures pleines	du 10/02/2025 au 09/04/2025	2 088 kWh	13,760 c€/kWh	287,31 €	20,00 %
Electricité Heures creuses	du 10/02/2025 au 09/04/2025	952 kWh	11,140 c€/kWh	106,05 €	20,00 %

* La part fixe de l'acheminement versé par EDF au gestionnaire de réseau est de 18,49 €, et la part variable est de 165,81 €

Services			0,00 €	HT
E-Services (Espace client, Bilan annuel)		Assiette		Taux de TVA
			INCLUS	

Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)			106,50 €	Hors TVA
Accise sur l'Electricité	Période	Assiette	Prix unitaire HorsTVA	Taux de TVA
Contribution Tarifaire d'Acheminement	du 10/02/2025 au 10/04/2025	3 040 kWh	3,37000 c€/kWh	20,00 %
		18,49	21,93 %	4,05 €

Total Hors TVA pour ce site			526,78 €	Hors TVA
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)		Assiette	100,86 €	
TVA à 5,50%		30,97 €	1,70 €	
TVA à 20,00%		495,81 €	99,16 €	
Total TTC pour ce site			627,64 €	TTC

Les montants de TVA et le montant TTC par site sont fournis à titre d'information. Seuls les montants figurant sur la première page font foi.

Données de comptage

Identifiant de comptage : 576 Type de compteur : Compteur Linky

Coefficient de lecture : 100

Heures Creuses : 1H20-7H20 12H20-14H20

Acheminement : Tarif BT inf 36kVA Moyenne Utilisation HP/HC lié à deux saisons

Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 6,0

Index (relevés / estimés)	index de début	index de fin
Heures pleines	67448 le 10/02/2025	68420 le 10/03/2025
Heures creuses	33073 le 10/02/2025	33509 le 10/03/2025
Heures pleines	68420 le 10/03/2025	69536 le 10/04/2025
Heures creuses	33509 le 10/03/2025	34025 le 10/04/2025

Les prochaines étapes • Prochain relevé vers le 10/05/2025

mandat 159/18 du 10/03/2025



12 / 14

CONGELATEUR

Détail de votre facturation par site du 18/02/2025 n° 10220405596

Données contrat

Tarif Bleu pour clients non résidentiels
Option HC 6kVA
Réf. de votre contrat 1-ABE8I3C
Prix réglementés
Souscrit depuis le 28/08/2019

Données Point de Livraison

5 RUE DE L EGLISE 50190 MARCHESIEUX
Réf Acheminement Electricité : 02514761206625
Code d'imputation : F0:Services Généraux

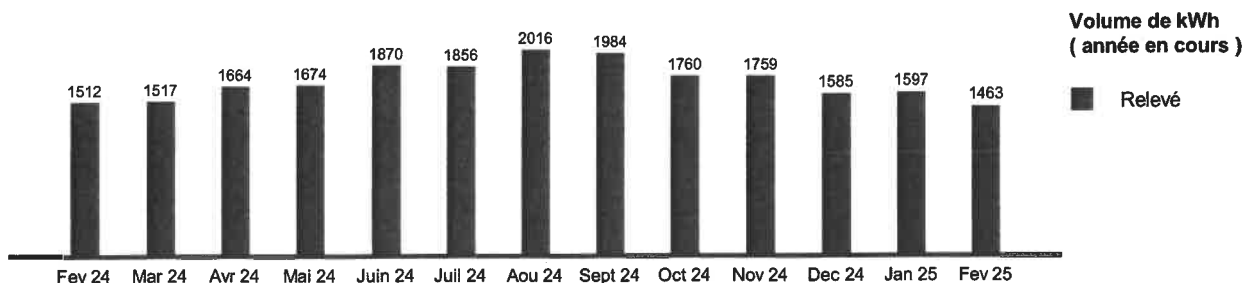
Document à conserver 10 ans

Urgence

Dépannage Electricité Enedis

0972675050 (service gratuit + prix d'appel)

Evolution de la consommation facturée en kWh



Total EDF Electricité *					555,38 € HT
Abonnement électricité (HT)	Période	Prix unitaire HT		26,92 €	Taux de TVA
Abonnement	du 01/02/2025 au 31/03/2025	13,46 €/mois		26,92 €	5,50 %
Consommation (HT)	Période	Conso 3 060 kWh	Prix unitaire HT	528,46 €	Taux de TVA
Electricité Heures pleines	du 10/12/2024 au 31/01/2025	1 806 kWh	19,110 c€/kWh	345,13 €	20,00 %
Electricité Heures pleines	du 01/02/2025 au 09/02/2025	292 kWh	13,760 c€/kWh	40,18 €	20,00 %
Electricité Heures creuses	du 10/12/2024 au 31/01/2025	829 kWh	15,480 c€/kWh	128,33 €	20,00 %
Electricité Heures creuses	du 01/02/2025 au 09/02/2025	133 kWh	11,140 c€/kWh	14,82 €	20,00 %

* La part fixe de l'acheminement versé par EDF au gestionnaire de réseau est de 17,45 €, et la part variable est de 179,37 €

Services					0,00 € HT
E-Services (Espace client, Bilan annuel)		Assiette			Taux de TVA
				INCLUS	
Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)					73,49 € Hors TVA
	Période	Assiette	Prix unitaire HorsTVA		Taux de TVA
Accise sur l'Electricité	du 10/12/2024 au 31/01/2025	2 635 kWh	2,10000 c€/kWh	55,34 €	20,00 %
Accise sur l'Electricité	du 01/02/2025 au 09/02/2025	425 kWh	3,37000 c€/kWh	14,32 €	20,00 %
Contribution Tarifaire d'Acheminement	du 10/10/2024 au 10/02/2025	17,45	21,93 %	3,83 €	5,50 %

Total Hors TVA pour ce site				628,87 €	Hors TVA
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)		Assiette		121,31 €	
TVA à 5,50%		30,75 €		1,69 €	
TVA à 20,00%		598,12 €		119,62 €	
Total TTC pour ce site				750,18 €	TTC

Les montants de TVA et le montant TTC par site sont fournis à titre d'information. Seuls les montants figurant sur la première page font foi.

Données de comptage

Identifiant de comptage : 576 Type de compteur : Compteur Linky
Coefficient de lecture : 100
Heures Creuses : 1H20-7H20 12H20-14H20
Acheminement : Tarif BT inf 36kVA Moyenne Utilisation HP/HC lié à deux saisons
Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 6,0

Index (relevés / estimés)	Index de début	Index de fin
Heures pleines	65350 le 10/12/2024	66443 le 10/01/2025
Heures creuses	32111 le 10/12/2024	32615 le 10/01/2025
Heures pleines	66443 le 10/01/2025	67448 le 10/02/2025
Heures creuses	32615 le 10/01/2025	33073 le 10/02/2025

Les prochaines étapes • Prochain relevé vers le 10/03/2025

